

PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 17 Septembre 2015 à 18 h 00 à la salle des fêtes de Pont de Barret

Nombre de conseillers communautaires en exercice: 39

Nombre de conseillers présents: 31

Nombre de procurations: 4

Mesdames: S. BERNARD, C. MOULIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, A. LACHENS, G. MORENAS, N. NELSON, F. SIMIAN, M. MAILLIAT GALLIANO.

Messieurs: M-A. BARBE, E. BOUVIER, G. CUER G. BOMPARD, P. CHALAMET, Ph. REYNAUD, J-.P. FABRE, J.-L. ARMAND, J-M. AUDERGON, J-P. BERNON, O. CADIER, L. MASSON, M.ROUSSET, J-C. ROZ, P. ESPIE, J-P. LEMEE, D. BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE,

F. MUCKE, F. JOST, A. TIXIER.

Etaient absents et avaient donné pouvoir:

Monsieur DOREY Jean (pouvoir à MAILLIAT GALLIANO Monique) Monsieur GRESSE Francis (pouvoir à BERNON Jean-Pierre) Madame MARTIN Michèle (pouvoir à CHALAMET Patrick) Madame PUECH Claudine (pouvoir à BLANC Nicole)

Etaient absents et excusés:

Monsieur PALLUEL Robert Monsieur TERROT Serge Monsieur GIRY Denis - Suppléant de la commune de TRUINAS.

1 - Ouverture de la séance

Jean-Marc AUDERGON souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Il donne la parole à Patrick ESPIE, Adjoint du Maire de Pont de Barret.

P. ESPIE souhaite la bienvenue au conseil communautaire. Il informe que les travaux de l'entreprise ENERTECH ont commencé à l'entrée du village.

Il informe que le Comité syndical d'Ardèche Drôme Numérique a été réuni hier, pour l'installation des nouveaux élus délégués représentant les communautés de communes et communautés d'agglomération des deux départements. Ils ont confirmé certains points : ce sera 2 000 prises tous les 2 ans avec sous 5 ans un objectif de 50% des prises. ADN est en train de finaliser un schéma d'aménagement. Le prochain comité syndical est le 1^{er} décembre.

Jean-Marc AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 09.07.2015

Jean-Marc AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 09.07.2015. Le procès-verbal du 09 Juillet est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires (2 abstentions : Éric BOUVIER et Franck MUCKE absents lors du conseil communautaire).

3 - <u>Délégation du droit de préemption à la Communauté de</u> Communes Dieulefit - Bourdeaux.

Des documents ont été envoyés à tous les conseillers communautaires titulaires.

Ch. PRIOTTO demande si on a une estimation des Domaines et ce qu'il été prévu sur le terrain. M-A. BARBE indique que c'était une construction d'une maison. Là, c'est le prix commercial. On peut acheter le terrain sans une estimation des Domaines.

P. STADLER explique que l'avis de France Domaine est demandé à partir de 75 000 € HT. Ce n'est pas une obligation règlementaire en dessous.

J-L. ARMAND intervient en disant que France Domaine ne se déplace pas pour des sommes trop basses. La commune a demandé l'avis à France Domaine qui n'est pas intervenu pour cette raison.

Délibération n°73/2015:

L. MASSON, Vice-président en charge de la Commission "Petite Enfance - Jeunesse" rappelle que la compétence relative à : Création, aménagement, gestion et entretien des structures d'accueil petite enfance (enfants de moins de 6 ans) a été transférée à la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux.

Il rappelle que ce sont par contre les communes qui sont compétentes en matière de droit de préemption urbain.

Il explique que conformément à l'article L213-3 du Code de l'Urbanisme, les communes peuvent déléguer ce droit à la Communauté de Communes.

L. MASSON, explique qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) a été adressée à la Commune de La Bégude de Mazenc en date du 22/07/2015, relative à la vente de trois parcelles sise dans "Le Village" et contiguë au terrain où se trouve la structure multi-accueil "Souffle d'éveil", propriété de la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux.

Il explique que le Conseil Municipal de La Bégude de Mazenc, dans sa séance du 07 septembre 2015, a délibéré favorablement pour déléguer, son droit de préemption urbain à la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux.

L. MASSON, explique qu'afin de répondre aux exigences de la circulaire CNAF n° 2014-009 du 26 mars 2014 portant sur la fourniture des repas et des couches, la Communauté de Communes doit engager des travaux d'aménagement de la structure multi-accueil "Souffle d'éveil" pour créer une cuisine satellite aux normes. Il rappelle que dans ce cadre, la Communauté de Communes avait engagé un audit de fonctionnement d'une cuisine satellite.

D'autres part, constat est fait par le gestionnaire de la structure d'un nombre important de demandes de garde non satisfaites sur le secteur de La Bégude de Mazenc, avec plus d'une vingtaine de familles en attente. Il rappelle que la capacité actuelle est de 16 places.

Il propose que la Communauté de Communes acquiert les trois parcelles, d'une contenance totale de 461 m², ce qui permettrait de déployer le projet d'optimisation du fonctionnement de la structure multi-accueil "Souffle d'éveil" et ainsi améliorer le service rendu à la population sur ce secteur.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (7 ABSTENTIONS: J-P. BERNON, N. BLANC, O. CADIER, F. GRESSE, A. LACHENS, Ch. PRIOTTO, Cl. PUECH):

- ACCEPTE la délégation du droit de préemption pour les parcelles cadastrées section H n $^\circ$ 1423, n $^\circ$ 1428 et n $^\circ$ 1430 en zone UD du PLU ;
- AUTORISE le Président à acquérir les dites parcelles d'une contenance totale de 461 m² au prix de 58 000 € (cinquante-huit mille euros), afin d'organiser l'aménagement de la structure multi-accueil "Souffle d'éveil" ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Dominique ARNAUD arrive à 18H30.

3 - <u>Décision Modificative n°2 - Budget Général.</u>

Délibération n°74/2015 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel" explique que pour acquérir les terrains sis à La Bégude de Mazenc que la CCDB souhaite préempter il convient d'affecter les crédits au programme ce qui envisageable à partir de la ligne bâtiments prévue à cet effet.

Dislamation	Dépen	ses (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-22 : Aménagement Crèche-Halte-garderi	0.00€	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-32 : Bâtiments	60 000.00 €	0.00 €	0.00€	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	60 000.00€	60 000.00 €	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	60 000 00 €	60 000.00 €	0.00€	0.00 €
Total Général		0.00€		0.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (4 ABSTENTIONS : J-P. BERNON, O. CADIER, F. GRESSE, A. LACHENS):

- ACCEPTE cette proposition;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Philippe BERRARD arrive à 18H33.

3 - <u>Commission "Aménagement de l'espace-Développement Economique"</u>

J-M. AUDERGON informe que le permis d'aménager a été déposé pour le PAE de Boulagne. Un panneau d'information de vente des lots sera apposé sur le terrain. La consultation des entreprises sera lancée courant octobre/novembre.

Ch. PRIOTTO informe que le panneau sur la ZA de Graveyron n'est pas à jour, certaines entreprises n'étant plus là.

4 - <u>Commission "Agriculture - Gestion de l'espace-</u> Environnement"

4.1- Régie de distribution de chaleur du Pays de Dieulefit - révision du prix de l'énergie calorifique.

M-A. BARBE explique que la formule change avec les ratios fioul (20%) et bois (80%). La base du calcul avait été estimée trop base.

Ch. PRIOTTO informe que la mairie n'est pas contente de cette hausse alors que le coût du fioul baisse. La mairie a eu des frais pour cette installation (coût de branchement, changement chaudière ..). Elle rajoute que la chaufferie bois est surdimensionnée, n'a pas créé d'emploi mais conforté la filière bois, et a coûté chère 1 000 000 €.

J-M. AUDERGON indique que le coût de l'équipement n'était pas de 1000 000€ mais de 640 000 € HT. Il souligne que ce n'est pas avec joie qu'il y a une hausse, mais il y a une obligation d'équilibrer un service.

M-A. BARBE informe de la mise en place d'une alerte si la chaufferie tombe en panne.

Ch. PRIOTTO espère que cette hausse n'aura pas de conséquence financière sur les résidents de la maison de retraite.

M-A. BARBE dit que la maison de retraite avant la chaufferie consacrait un budget de 37 997 € et avec la chaufferie il est passé à 20 047 €.

Délibération n°75/2015:

M-A. BARBE, Vice-président en charge de la commission "Agriculture, Gestion de l'espace, Environnement ", rappelle que dans le cadre de l'article 19 du règlement de service concernant la fourniture de chaleur, par la Régie de distribution de chaleur du Pays de Dieulefit, la révision des prix de vente de l'énergie calorifique peut être revue chaque année au début de la saison de chauffe.

Le prix de la chaleur est déterminé par la formule suivante :

$$R = R1 \times Consommation + R2 \times Puissance$$

Rappel du bilan de la saison de chauffe 2013-2014 : Au regard du bilan des consommations, moins importantes, et des dépenses de fonctionnement plus élevées que prévues, il convient pour la collectivité d'équilibrer le service.

Les montants du R1 et du R2 ont été reconduits pour la saison de chauffe 2014-2015, dans l'attente d'engager des mesures budgétaires, en accord avec les usagers, afin de parfaire l'équilibre du service et d'appliquer une indexation des prix viable pour les usagers et la collectivité.

Afin de rééquilibrer le budget de la Régie de chaleur, la formule de révision des prix du R1 a été modifiée afin de correspondre aux consommations observées :

$$R1 = R1_0 \times \left(\left(0.92 \times \frac{B}{B_0} \right) + \left(0.08 \frac{F}{F_0} \right) \right)$$

$$R1 = R1_0 \times \left(\left(0.80 \times \frac{B}{B_0} \right) + \left(0.20 \frac{F}{F_0} \right) \right)$$

Ainsi, le ratio est passé d'une consommation de bois de 92% à 80% et de fioul de 8% à 20%. En accord avec les usagers du service, la Régie de chaleur propose une augmentation de 10% du prix de la fourniture de chaleur (R1), pour la saison de chauffe 2015-2016, au tarif révisé :

R1	48,8	€HT/MWh
R1 réévalué	48,93	€HT/MWh

Soit une augmentation du R1 de 48,93€ HT à 53,82 € HT.

La formule de révision du R2 reste inchangée, soit :

R2	29,242	€HT/kW
R2 réévalué	29,3	€HT/kW

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- VALIDE la modification de la formule de révision du R1;
- VALIDE l'augmentation de 10% de la tarification de l'énergie calorifique (R1) appliquée par la régie de distribution de chaleur du Pays de Dieulefit à partir d'octobre 2015 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

4.2- Point sur la commission

M-A. BARBE informe que cet été, des soucis sur les estives ont eu lieu. Des patous ont mordu par 4 ou 5 fois des randonneurs, il semblerait que ce soit les premiers randonneurs de la journée. Des plaintes ont été déposées.

Une rencontre aux Tonils a eu lieu avec les propriétaires, les maires et la presse pour déconseiller les randonnées sur les estives. Cette décision n'est pas à l'encontre du tourisme.

Une rencontre demandée par le sénateur, Mr Gilbert BOUCHET aura lieu lundi 28 septembre en présence de la presse, du député, et de la sous-préfète...

F. JOST explique que dans un GP, les patous doivent cohabiter. Il y a un chef qui prend une place importante. L'éleveur a isolé 2 patous qui semblaient plus agités, mais un autre patou a pris la relève.

J-M. AUDERGON dit que c'est une obligation pour un éleveur d'avoir des patous en cas d'attaque. J-L. ARMAND souligne que suite à un article de presse paru dans le Dauphiné, il n'est pas très content de la critique faite par le président de l'ADT de la Drôme sur notre position. M-A. BARBE informe qu'il sera invité le 28 septembre.

5 - Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

5.1- Point sur la commission.

L. MASSON indique que le chantier jeune suivi du séjour au lac de Salagou s'est très bien passé. Le seul bémol c'est le séjour avec l'AGC de Valréas où moins de jeunes ont participé.

La Ferme St Pol a été très fréquentée, un contrôle inopiné de Jeunesse et Sport a eu lieu avec un compte-rendu favorable.

Pour les mercredis, 18 enfants étaient présents le 02 septembre.

L. MASSON présente Nina BLANCHARD, Adjointe de la directrice de l'ALSH de la Ferme St Pol. Elle indique que hier la Ferme St Pol a accueilli 24 enfants.

E. CHELEPINE informe que l'ALSH de Bourdeaux a eu une hausse de fréquentation cet été. (Pas encore de données chiffrées).

5.2- Projet d'interventions autour de la psychomotricité libre auprès des assistantes maternelles dans le cadre du RAM en 2015 - Demande de subvention à la CAF.

Ce projet structure, rassemble et favorise les relations entre les assistantes maternelles.

Délibération n°76/2015 :

Laurent MASSON, Vice-Président en charge de la commission "Petite Enfance Jeunesse" explique que dans le cadre du Relais d'Assistantes Maternelles, un projet a été monté pour former et sensibiliser les assistantes maternelles aux principes de la motricité libre. Ce projet se déroule en 2 étapes :

- Une conférence destinée aux parents et aux assistantes maternelles, puis un temps de débat et questions,
- Une mise en pratique pendant 7 séances de 1h30, co-animée par l'animatrice du RAM et la psychomotricienne et réparties sur l'année 2015.

Montant de l'opération	795 €
Plan de financement	
- CAF 60%	477 €
- Communauté de Communes 40%	318€

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- VALIDE le montant de l'opération et le plan de financement :
- SOLLICITE auprès de la CAF l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 477 €;
- MANDATE le Président pour formuler la demande de financement auprès de la CAF et signer toutes pièces utiles à cette décision.

5.3- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF pour la période 2015 - 2018.

E. CHELEPINE explique les grandes lignes du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

Délibération n°77/2015 :

Laurent MASSON, Vice-Président en charge de la commission "Petite Enfance Jeunesse" rappelle que le premier contrat Enfance Jeunesse avec la CAF a été signé en 2004. Pour son renouvellement sur la période 2015-2018, la Communauté de Communes et les communes de La Bégude de Mazenc, Dieulefit, Montjoux, Le Poët Laval, Bourdeaux, le SIVOM du Pays de Bourdeaux et le SIVU des trois vallées, seront signataires.

Il explique que pour la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, le renouvellement pour les années 2015-2018, porte sur le maintien des actions suivantes :

- Le Multi-Accueil "Les Dieul'filous " de Dieulefit, géré par Eovi Service et Soins,
- Le Multi-Accueil " Souffle d'Eveil " de La Bégude de Mazenc, géré par Eovi, Services et Soins,

- Le Multi-Accueil " Les Bout'chous " de Grignan, géré par l'Association " les Boutchous ", pour le financement d'une place,
- L'Accueil de Loisirs de Bourdeaux, géré par la CCDB,
- Le Relais Assistantes Maternelles géré par la CCDB,

Et les actions développées, en cours de contrat précédent ou nouvellement développées :

- Pour l'Accueil de Loisirs Ferme St Pol : avec le développement des actions "passerelles ados ", à partir de 2012,
- Pour l'Accueil de loisirs "Espace jeunesse " à Dieulefit avec l'augmentation du temps d'ouverture du périscolaire " Ados ", à partir de 2012,
- Pour l'Accueil de jeunes " Espace jeunesse " à Dieulefit avec une ouverture pour les 14-17 ans, les mercredis, samedi, et vacances scolaires, à partir de 2012,
- Pour La création du Lieu d'Accueil Enfants Parents "A petits pas", en 2014,
- Le poste de coordonnateur enfance jeunesse,
- La prise en compte du financement par la CCDB des Formations BAFA et BAFD pour les stagiaires accueillis dans les accueils de loisirs Intercommunaux,
- Pour le Multi-accueil "Picoti-Picota " de Bourdeaux géré par l'Association Enfance au Pays de Bourdeaux, le développement depuis 2014 à 20 places et la répartition de ces places entre la CC Val de Drôme et la CCDB à 50/50.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- S'ENGAGE à maintenir les actions suivantes :
 - le Multi-accueil Les Dieul'filous de Dieulefit
 - le Multi-accueil Souffle d'Eveil de La Bégude de Mazenc
 - le Multi-accueil Les Bout'chous de Grignan (financement d'une place)
 - l'Accueil de loisirs de Bourdeaux
 - le Relais Assistantes Maternelles
- S'ENGAGE à financer le développement des actions suivantes :
 - l'Accueil de Loisirs Ferme St Pol
 - l'Accueil de loisirs " Espace jeunesse "
 - l'Accueil de jeune " Espace jeunesse "
 - Laep "À petits pas"
 - Poste de coordonnateur enfance jeunesse
 - Formations Bafa/Bafd
 - Et pour le Multi-accueil " Picoti-Picota " de Bourdeaux :
 - ACCEPTE le développement du projet à 20 places
 - o AFFECTE 10 places à la Communauté de Communes du Val de Drôme
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le 3ème Contrat enfance jeunesse pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2015, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'élaboration de ce contrat.

6 - Commission "Solidarités-Habitat"

6.1- Point sur la commission.

F. SIMIIAN indique que la commission se réunira fin octobre.

Elle informe que des enveloppes ont été distribuées avec le programme, affiches de la semaine bleue qui se déroulera du 14 au 20 octobre. Diverses animations sont proposées à la Halle à Dieulefit (conférence, thé dansant, animations).

Elle annonce l'ouverture des plis des 5 dossiers PLH. Il reste à faire l'analyse.

La fin du dépouillement des enquêtes séniors est prévue pour fin septembre.

7 - Commission "Tourisme"

7.1- Point sur la commission.

É. BOUVIER explique que suite au stage de Coralie BOIVIN sur la stratégie touristique, une rencontre avec les acteurs locaux est prévue fin octobre. Des propositions, enjeux seront abordés au prochain conseil.

La prochaine commission est le mardi 29 septembre.

Magali (OT) et Myriam travaille demain sur le passage en catégorie 1 de l'office de Tourisme.

Ch. PRIOTTO demande le bilan de la saison. Selon elle, les hébergeurs sont ravis, hausse de la fréquentation. La fréquentation de la piscine a doublé.

P. CHALAMET indique qu'à Bourdeaux le mois de juillet 2015 équivaut à juillet et août 2014.

É. BOUVIER dit que les retours qu'il a eu sont beaucoup de brassage et de résidences secondaires.

8 - Commission "Culture-Patrimoine"

8.1- Changement des statuts de la Régie Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit.

Les statuts modifiés de la Régie Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit ont été envoyés à tous les conseillers titulaires.

Délibération n°78/2015 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON rappelle que à l'article 5 des statuts de la régie de la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit – Bourdeaux il est stipulé :

"Le Conseil d'Administration est composé de 14 membres, dont 8 membres choisis au sein du Conseil Communautaire, 1 membre élu du Conseil Général de la Drôme, 1 membre élu de la Région Rhône Alpes et 4 personnes, jouissant de leurs droits civiques, politiques et familiaux, ayant acquis de par leur expérience des affaires de l'administration, de la vie associative ou de leur profession, une compétence particulière leur permettant d'émettre les avis utiles relatifs à l'accomplissement de la mission confiées à la Régie.

Le Conseil d'Administration de la régie est constitué pour la même durée que celle du Conseil Communautaire, soit une durée de 6 ans."

Il explique que la Région et le Département ne souhaitent plus disposer de représentants au Conseil d'Administration, il est donc proposé une modification des statuts en ces termes :

"Le Conseil d'Administration est composé de **12 membres, dont 8 membres choisis au sein du Conseil Communautaire et 4 personnes**, jouissant de leurs droits civiques, politiques et familiaux, ayant acquis de par leur expérience des affaires de l'administration, de la vie associative ou de leur profession, une compétence particulière leur permettant d'émettre les avis utiles relatifs à l'accomplissement de la mission confiées à la Régie.

Le Conseil d'Administration de la régie est constitué pour la même durée que celle du Conseil Communautaire, soit une durée de 6 ans."

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- DECIDE la modification de l'article 5 des statuts de la Régie "Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit" comme libellé ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

8.2- Demande de subvention dans le cadre du C.T.E.A.C.

Délibération n°79/2015:

Le Président, Jean-Marc AUDERGON rappelle que la Communauté de Commune est engagée dans un Contrat Territorial en matière d'Education Artistique et Culturelle initié par la Drac Rhône-Alpes, contrat validé par le conseil communautaire d'octobre 2014.

Les actions de ce contrat ont un co-financement Etat, Région, Département, Centre National du Livre et CCDB.

La mise en place du contrat a été plus longue que prévue et les accueils d'artistes en résidences démarreront cet automne; des projets portés par des acteurs locaux ont pu être soutenus lors du 1^{ER} semestre 2015.

Plan de financement prévisionnel des actions octobre 2015-septembre 2016 :

<u>Dépenses</u>

Résidences auteur et spectacle vivant : 60 300 €
Compétences artistiques locales dédiées : 7 700 €
Matériel : 12 300 € **TOTAL : 80 370 €**

Recettes

Etat: 29 670 €

dont 20920 € au titre de la subvention 2014 déjà versée et 8750 € au titre de la subvention 2015

Région (obtenu) $20\ 000\ €$ Département (obtenu) $13\ 000\ €$ Centre National du Livre $6\ 000\ €$ CDRA-Région matériel (obtenu) $3\ 700\ €$ CCDB $8\ 000\ €$ TOTAL: $80\ 370\ €$

Comme précisé dans la délibération 2014, la DRAC et le Conseil Régional versent leurs subventions directement à la Communauté de Communes qui engage les dépenses nécessaires ; le Centre National du Livre ou le Conseil Départemental paient directement les prestations.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- VALIDE le plan de financement ;
- VALIDE, dans ce cadre, une demande de subvention à l'Etat via la DRAC d'un montant de 8 750 € au titre de l'aide 2015 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

9 - Commission "Gestion des déchets"

9.1- Point sur la commission.

Ph. BERRARD dit que globalement la gestion cet été s'est plutôt bien passée, après un recadrage avec Véolia pour les tournées. A la mi- année 2015, nous sommes à -3.7% des OM sur la globalité. Des bornes textiles ont été renforcées et ou nouvellement implantées, ce qui a permis de collecter sur 6 mois l'équivalent d'une année.

Ph. BERRARD relate qu'au comité syndical du SYPP, il a été décidé de stopper le partenariat privé public pour la mise en œuvre d'un centre de valorisation et de traitement des déchets. Selon le SYPP, le prix de traitement des déchets ménagers ne serait acceptable que lorsqu'il pourrait apporter 100 000 tonnes par an. Le SYPP a provisionné pour 2015 les indemnités. Les services du SYPP travaillent sur d'autres solutions pour le traitement des déchets.

Il informe qu'un nouveau PAV va être installé fin septembre au Payot (croisement Charols, Pont de Barret et Eyzahut).

Sébastien et Yohan ont démarré les interventions scolaires à La Bégude de Mazenc. Vesc, La Roche Saint Secret et Poët Laval en bénéficieront aussi.

Il indique que la prochaine commission a lieu le mardi 22 septembre à Eyzahut pour voir l'avancée du composteur de hameau.

10 - Commission "Finances-Personnel"

10.1- RAM - Convention de mise à disposition d'un agent du Département.

Le projet de convention a été envoyé à tous les conseillers communautaires titulaires.

Délibération n°80/2015:

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la commission "Finances - Personnel", rappelle que depuis février 2014, Frédérique COURTIER, est responsable du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de la Communauté de Communes, en contrat CDD par mise en disponibilité du Département de la Drôme. Ce dernier souhaite dorénavant la mise en place d'une convention de mise à disposition à compter du 1^{er} octobre 2015.

Frédérique COURTIER, a accepté cette mise à disposition à raison de 14h hebdomadaires.

H. BOFFARD donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- AUTORISE le Président à signer une convention de mise à disposition d'un agent avec le Département de la Drôme à compter du 1er octobre 2015.

10.2- Convention d'animation - Programme européen LEADER 2014 - 2020.

Le projet de convention a été envoyé à tous les conseillers communautaires titulaires.

Délibération n°81/2015:

Le Président, Jean-Marc AUDERGON rappelle que la candidature au programme LEADER 2014 - 2020 portée par le GAL Portes de Provence (Agglo de Montélimar et CCDB) a été retenu par la Région lors du comité de sélection du 9 juillet dernier.

Le Syndicat Mixte de Développement 5ème Pôle sera l'employeur de la cellule technique du GAL Porte de Provence et disposera des moyens d'animation et de gestion inscrits au programme (fiche action n°6).

L'équipe technique proposée pour mener à bien la mise en œuvre du programme se compose de deux pôles de compétences répondant à deux missions distinctes et complémentaires : animation / coordination et gestion.

Le SMD 5ème pôle mobilisera une équipe de 2,25 Équivalent Temps Plein :

- Chef de projet, référent du programme (1 ETP) réparti sur 2 postes existants : directrice du SMD et chargée de mission LEADER de la CCDB.
- Responsable gestionnaire (administratif, juridique et financier): fera l'objet d'un recrutement par le syndicat mixte. (1ETP)
- Animation thématique (0.25 ETP) : le GAL souhaite proposer une animation thématique dédiée à l'agriculture/filière bois forêt, via une convention avec la CCDB.

Sous la responsabilité du Président du GAL, l'équipe technique sera représentée par le chef de projet, qui a pour mission la coordination du programme. Il sera l'interlocuteur privilégié des partenaires financiers et institutionnels, et animera les différents comités.

Le chef de projet LEADER (0,5ETP), chargé du pilotage et de la coordination de la stratégie, devra:

- Etre le référent auprès de la Région et participer aux activités du Réseau Rural
- Animer la stratégie et mettre en place l'évaluation du programme
- Mettre en œuvre une stratégie de communication : site Internet, fascicule, bulletin

L'animateur (0,5 ETP) sera en charge de l'animation et de la coordination du programme LEADER :

- Mobiliser les acteurs du territoire, coordonner les actions et conduire des projets
- Accompagner les porteurs de projets et impulser des dynamiques tout au long de la programmation : notamment dans le cadre des coopérations
- Participer aux activités du Réseau Rural

Pour engager la démarche, il convient de signer une convention entre le SMD 5^{ème} Pôle et la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux, relative à la mise à disposition de la chargée de mission LEADER pour l'animation du programme LEADER (0,5 ETP) sur la durée totale du programme LEADER.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- ACCEPTE cette proposition ;
- AUTORISE le Président à signer une convention avec le SMD 5ème Pôle fixant les modalités de la mise à disposition et toutes pièces utiles à cette décision.

11 - Commission "Travaux-Bâtiments-DSP"

11.1- Point sur la commission.

P. CHALAMET informe qu'il a pris en charge le dossier de l'étanchéité du toit terrasse de l'Office de Tourisme à Dieulefit avec Bata Ingénierie et l'OT.

12 - Décisions du Président

Décision D8/2015:

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de fournir un repas aux enfants présent à l'accueil de loisirs de Bourdeaux

Le Président, **DÉCIDE** de signer une convention avec l'association ADASS assurant la restauration scolaire à Bourdeaux pour la réalisation des repas et goûters des enfants et animateurs à un prix de 5€70 par personne.

Décision D9/2015:

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à une compagnie artistique une résidencemission d'éducation artistique et culturelle

Après consultation, 4 offres ont été faites.

Le montant de la prestation étant fixé au moment de la consultation (45 000 €), les critères de sélection ne portaient que sur les aspects techniques.

Les offres ont été analysées selon les critères suivants : Note de la note d'intention : 10 Note de l'entretien : 10

Prestataires	Note donnée à la note d'intention	Note donnée à l'entretien	Note totale
Collectif Drôme : Via Nova Les Décatalogués -Sylvie Garraud	8	8	16/20
Collectif Craie	9	9	18/20
Compagnie Arnica	7	5	12/20
Les Transformateurs	5	Pas d'entretien	05/20

Le Président, CONSIDÉRANT l'offre la mieux disante

DÉCIDE de signer une commande avec le Collectif Craie.

Décision D10/2015:

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de signer un contrat de maintenance pour la chaudière bois de la Ferme Saint Pol et de la crèche "Souffle d'éveil" à La Bégude de Mazenc;

Le Président, **DÉCIDE** de signer un contrat de maintenance avec la société ALTECI pour un montant annuel de 3 120 € TTC.

Décision D11/2015:

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de respecter ses obligations légales en matière d'accessibilité de ses ERP (Etablissements Recevant du Public) et IOP (Installations Ouvertes au Public). Il convient d'adopter un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP);

Le Président, **DÉCIDE** de signer une convention avec le CALD pour préparer les agendas d'accessibilité et les demandes de dérogation à inscrire dans l'Adap, pour un montant de 1 500 € TTC.

Décision D12/2015:

Le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif à la "Mission d'étude et d'assistance juridique, technique et financière";

CONSTATANT que dans le cadre du marché signé avec KPMG d'un montant de 20 620 € HT, l'accompagnement de la CCPD pour modification de ses statuts n'est pas nécessaire ;

CONSTATANT que la CCDB souhaite s'engager sur un accompagnement à la réalisation d'un pacte fiscal et financier sur son territoire ;

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant au marché signé avec KPMG de 6 110 € HT et de porter le montant à 26 730 €HT.

Dans ce cadre le nouveau délai du marché portera jusqu'au 31 août 2016.

Décision D13/2015:

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager des travaux d'étanchéité sur les murs du bâtiment de la Ferme Saint Pol à La Bégude de Mazenc ; après lancement d'une consultation, les offres suivantes sont parvenues :

Entreprise	Prix HT	Prix TTC
SORODI	16 509.00	19 560.00
BARBE TP	15 716.00	18 859.20
LJTP	16 625.00	19 950.00

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1 er − 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec BARBE TP pour un montant de 15 716.00 €HT soit 18 859.20 €TTC.

13 - Délibération du Bureau

<u>Délibération du Bureau 02/2015</u>: Aide à l'investissement des entreprises - Octroi de subventions

Le Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace – Développement économique", après avoir effectué le compte-rendu des avis lors de commission du 10 juin 2015 et relatif au dossier suivant :

- Dossier Magalie CAVET – Création d'une boutique de vente de produits du terroir à Le Poët Laval Objet de la demande : Travaux d'aménagement (électricité, plomberie...,) et acquisition d'une banque froide et de mobilier.

Montant de la dépense prévisionnelle : 5 620 €HT Montant de la subvention sollicitée : 843 €

Avis de la commission : Avis favorable pour un montant de 843 €

- Dossier Michelle GUIGUES - Salon de coiffure MS à La Bégude de Mazenc

Objet de la demande : Modernisation du salon : aménagement, décoration et matériel.

Montant de la dépense prévisionnelle : 15 201 € HT

Montant de la subvention sollicitée : 2 280 €

Avis de la commission : Avis favorable pour un montant de 2 280 €

- Dossier Jean-Christophe CAVET - Picodons Cavet à Dieulefit

Objet de la demande : Installation d'un process solaire thermique dans l'entreprise (projet innovant dans le domaine industriel alimentaire).

Montant de la dépense prévisionnelle : 106 437 €HT

Montant de la subvention sollicitée : 3 750 €

Avis de la commission : Avis favorable pour un montant de 3 750 €

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions ci-dessus désignées aux bénéficiaires et ce jusqu'au montant maximum indiqué.
- **AUTORISE** le Président à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

14 - Questions diverses

• Conseil Communautaire

J-M. AUDERGON informe qu'un conseil communautaire complémentaire aura lieu le 05 novembre relatif au SCOT. On vient de recevoir de l'Agglo de Montélimar une proposition de SCOT plus large Drôme-Sud. Un comité des maires sera organisé avant.

• <u>JEP 2015</u>

Des livrets présentant les lieux ouverts les 19 et 20 septembre, journées européennes du Patrimoine ont été distribués.

• <u>Virade de l'espoir</u>

N. BLANC indique que la 24^{ème} Virade de l'Espoir a lieu le dimanche 27 septembre. Randonnée, animation, repas..

Le Conseil est clos à 19H45

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
	BARBE Marc-André	
	BERNARD Sophie	
LA BEGUDE DE MAZENC	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
	MOULIN Corinne	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
BOUVIERES	REYNAUD Philippe	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	ARMAND Jean-Louis	

	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	BLANC Nicole	
DIEULEFIT	CADIER Olivier	
DIEGEETTI	LACHENS Anne	
	MASSON Laurent	
	MORENAS Geneviève	
	NELSON Nadia	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
	ROZ Jean-Claude	
LE POËT LAVAL	MAILLIAT GALLIANO Monique	
PONT DE BARRET	ESPIE Patrick	
ROCHEBAUDIN	LEMÉE Jean-Paul	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	
LES TONILS	JOST Frédéric	
VESC	TIXIER André	